

Rentrée 2021 : demander une formation dans la voie générale et technologique

En seconde générale et technologique

- [De l'enseignement public](#)
- [De l'enseignement privé](#)
- [Dans une autre académie](#)
- [Elèves issus d'une autre académie](#)

En première générale

La plupart des élèves scolarisés en seconde générale et technologique ont la possibilité de poursuivre leurs études en première générale au sein de leur lycée sans démarche particulière. Néanmoins, suite à la réforme de la voie générale et technologique (Réforme du Bac 2021), des élèves peuvent demander à changer d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité non proposé dans leur lycée.

- [Première générale - modalités et critères](#)

En première technologique

L'affectation en première technologique : **S.T.I.2.D, S.T.M.G, S.T.2.S, S.T.L, S.T.A.V**, est gérée par la procédure Affelnet, exceptée pour les premières **S.T.D.2.A, S.T.H.R, S.2.T.M.D.**

- [Dans l'enseignement public](#)
- [Dans l'enseignement privé](#)
- [Demander une autre académie](#)
- [Elèves issus d'une autre académie](#)

M.A.J. le 01/04/2021

Dans cette rubrique

- [Dans la voie professionnelle](#)
- [Dans la voie générale et technologique](#)
- [Dans l'enseignement supérieur-Parcoursup](#)
- [Changer d'orientation](#)

Pour plus d'informations



Guide des procédures d'orientation et d'affectation

Recrutement spécifique voie générale et technologique 2021



Modalités

Informations nationales



[Calendrier de l'orientation post 3ème et de l'affectation en lycée](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37